



Commune de
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité
Au Conseil communal

N° 14/2024

Projet de budget pour l'année 2025

Lavey-Village, le 28 octobre 2024

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2025.

Préambule

Chaque année, l'élaboration du budget constitue un exercice délicat, alliant la prudence dans l'évaluation des recettes et la précision dans l'estimation des dépenses prévisionnelles. Pour rappel, la plupart des postes budgétaires sont dictés par des obligations légales et des dépenses essentielles au bon fonctionnement de la Commune. Les projets peuvent être prévus à l'avance ou surgir en réponse à des événements économiques ou environnementaux changeants. La Municipalité doit être en mesure d'anticiper certaines dépenses en se basant sur des prévisions et des risques tels que l'augmentation des prix des matières premières ou de l'énergie.

Le budget présenté est à nouveau circonspect, laissant apparaître une marge d'autofinancement positive, tout en permettant la réalisation de différents projets planifiés. Pour 2025, nous proposons de continuer à dissoudre quelques réserves en prévision du passage à MCH2.

Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise – NPIV

S'il a atteint une partie de ses objectifs, soit notamment le resserrement des coefficients d'imposition des communes et l'atténuation globale des disparités fiscales entre communes, l'actuel système péréquatif a atteint ses limites et génère actuellement des effets négatifs importants. Tant la Cour des comptes que le Tribunal cantonal ont récemment constaté ces limites, le second mettant en exergue une atteinte à la fois à l'égalité de traitement et à l'autonomie communale.

Le système actuel est également particulièrement peu transparent et son pilotage est rendu très complexe en raison des différents mécanismes qui le composent et des interactions difficilement maîtrisables entre péréquation directe et indirecte. Enfin, sur certains points, le système actuel est aisément manipulable.

Une réforme en profondeur de ce système s'imposait et a d'ailleurs été à plusieurs reprises réclamée par le Grand Conseil. En 2018, le Conseil d'Etat a ainsi adopté les buts et principes techniques d'une nouvelle péréquation. Cette même année, un forum a été organisé afin d'approfondir les réflexions sur la refonte du système. Il s'est toutefois rapidement avéré que rien ne serait possible sans un accord financier entre l'Etat et les communes. C'est ainsi qu'en 2020, le Conseil d'Etat et l'UCV ont signé un accord prévoyant un rééquilibrage financier progressif et pérenne en faveur des communes portant sur un montant de CHF 150 millions à atteindre dès 2028.

Cet accord ouvrait la voie à la reprise des discussions avec les faïtières des communes sur la nouvelle péréquation. Les parties ont toutefois rapidement constaté qu'un nouveau système ne pourrait être viable dans la durée que si les charges dynamiques supportées par les communes étaient mieux maîtrisées et si une péréquation verticale était instituée, soit une contribution financière de l'Etat au nouveau système.

L'aboutissement de l'initiative SOS Communes, en juin 2021, a eu pour effet d'accélérer les discussions entre l'Etat et les faïtières afin de parvenir à un accord jetant cette fois-ci les bases de la nouvelle péréquation. Ce nouvel accord, signé le 30 mars 2023 par le Conseil d'Etat et les deux faïtières des communes permet d'envisager un nouveau système qui atteint les buts fixés en 2018 par le Conseil d'Etat, à savoir être simple et transparent, traiter équitablement toutes les communes, être à la fois stable et facile à maîtriser et n'être ni manipulable ni source de mauvaises incitations. Ce nouveau système préserve en outre le haut degré de solidarité entre communes (80%) qui est déjà la marque de fabrique de la péréquation actuelle. Le nouveau système prévoit notamment :

- la suppression de la péréquation dite indirecte, soit la répartition de la Participation à la Cohésion Sociale et la facture policière selon des critères de capacité financière, pour passer à une répartition basée sur la population ;
- un système péréquatif simple fondé d'une part sur une péréquation des ressources permettant d'atténuer les disparités de capacité financière entre les communes de manière transparente et sans nécessité d'instituer des plafonds, et d'autre part sur une péréquation des besoins structurels basée sur des facteurs objectifs sur lesquels les communes n'ont aucune prise directe, et non plus sur des dépenses effectives, comme c'est le cas des dépenses thématiques actuellement ;
- une dotation minimale pour soutenir les communes financièrement les plus faibles ;
- le maintien des prélèvements conjoncturels, mais en dehors du financement de la PCS ;
- la conservation d'une compensation des charges particulières des villes, notamment via le maintien de la couche population et d'une solidarité entre les communes concernant les transports urbains ;
- une compensation transitoire permettant d'atténuer le passage au nouveau système pour les communes qui seront désavantagées par ce dernier ;
- l'institution d'une péréquation verticale, l'Etat finançant la péréquation des besoins structurels, la dotation minimale et la compensation transitoire.

Avec ces instruments, on supprime les effets indésirables du système actuel, que ce soit pour les communes à forte ou à faible capacité financière, ainsi que son aspect manipulable, seuls des critères standardisés étant utilisés pour faire fonctionner la nouvelle péréquation. Ce faisant, ce nouveau système respecte également l'architecture de base recommandée par la littérature scientifique et utilisée par tous les autres cantons depuis au moins une décennie.

Bases légales

Conformément à l'article 18, al. 2 du Règlement du Conseil communal, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 91 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Le présent projet est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi qu'aux directives et au plan comptable du Département des institutions et des relations extérieures.

Synthèse

Le projet de budget de la caisse communale pour l'exercice 2025 se résume comme suit :

Classe nature	Opération	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
4	+	Total produits	5'397'132	4'141'457	4'818'618
3	-	Total charges	5'563'558	4'566'000	4'577'900
	=	Solde de fonctionnement	-166'427	-424'543	240'717
48	-	Prélèvements sur les réserves	191'763	218'900	133'363
332	+	Amortissements supplémentaires	45'900	29'300	368'660
38	+	Attribution aux réserves	186'100	178'800	265'279
330	+	Amortissements du patrimoine financier	31'640	28'640	47'199
331	+	Amortissements du patrimoine administratif	332'336	378'399	380'386
	=	Marge d'autofinancement	237'787	-28'304	1'168'877

Notons que :

- Les produits augmentent d'environ Fr. 1'255'600 (dont péréquation Fr. 1'053'500)
- Les charges augmentent d'environ Fr. 997'500 (dont péréquation Fr. 823'700)
- Les prélèvements sur les réserves sont stables.
- Les amortissements se maintiennent à un niveau élevé.

Points particuliers

Certains postes nécessitent des explications particulières, que ce soit sur l'ampleur des variations, l'évolution ou au niveau de l'intention politique.

1. Traitements – de manière générale (11.3011, 11.4361, 16.3011, 20.3011, 42.3011, 43.3011, 352.3011, 353.3011, 354.3011, 58.3011, 58.3012, 60.3011)

La masse salariale diminue de Fr. 626'600.- en 2024 à Fr. 598'000.- pour l'année 2025, incluant les indemnités maternité à recevoir, d'environ Fr. 26'000.00. Cette diminution s'explique notamment par l'engagement d'une technicienne à un taux de 40% au lieu de 80% budgété en 2024 et par un remaniement de postes à l'interne avec des engagements effectués en 2024, par un doublon du fait d'une employée en congé maternité pour lequel nous recevons des indemnités ainsi que par de potentiels engagements à prévoir en 2025.

Ensuite, l'adaptation de certains salaires au sein du personnel communal est une mesure essentielle. Nous croyons fermement en la reconnaissance et la valorisation du travail effectué et de la loyauté de nos employés. Ainsi, cette augmentation salariale vise à récompenser le mérite et la fidélité de ceux qui servent notre communauté de manière exemplaire.

Enfin, l'indexation des salaires de 1.5 % est une mesure destinée à faire face à l'augmentation du coût de la vie. Elle vise à assurer que notre personnel puisse maintenir son niveau de vie et à attirer des personnes qualifiées pour servir au mieux notre commune.

Toutes ces décisions budgétaires sont prises dans un souci de préservation et d'amélioration de la qualité de vie de nos employés. Nous restons déterminés à gérer nos ressources de manière responsable et transparente, tout en veillant à ce que notre commune continue de prospérer.

2.- Participation communale à l'aide sociale – (72.3515)

La Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) répartit la participation à la cohésion sociale (PCS) en francs par habitant tandis que le système actuel utilise la valeur du point d'impôt. Les effets de solidarité générés via la répartition de la PCS par le système actuel ont été repris par la péréquation des ressources dans la NPIV.

Par conséquent, les communes avec une capacité financière inférieure à la moyenne tendent à avoir un montant de la PCS qui augmente significativement. Toutefois, cette augmentation est généralement compensée par une augmentation des montants reçus via la péréquation directe. En revanche, les communes avec une capacité financière supérieure à la moyenne tendent à avoir un montant de la PCS qui baisse, mais cette baisse est contrebalancée par une augmentation des montants versés dans le cadre de la péréquation directe.

Lors de l'interprétation des variations entre le nouveau et l'ancien système il est donc important de ne pas se focaliser sur les variations « ligne par ligne » dans le budget et de plutôt regarder la variation des montants totaux transférés dans le cadre du système de péréquation dans son ensemble.

Liste des emprunts

Etablissement	Date	Taux	Emprunt	Dû à ce jour	Amortissement	Immeuble/remarque
CPEV	2023 – 2028	1.67	850'000	800'000	50'000	Salle polyvalente
PostFinance	2015 - 2025	0.55	975'000	500'000	50'000	Maison de commune et Collège
PostFinance	2017 - 2027	0.66	2'000'000	1'545'000	65'000	PGEE/PDDE Plambuit et Eglises
PostFinance	2019 - 2029	0.35	1'597'000	1'332'000	53'000	PGEE/PDDE Borbeux
			5'422'000	4'177'000	218'000	

Variations importantes

Certains gros postes impactent l'équilibre entre les charges et les recettes. Les tableaux ci-après reprennent les variations les plus importantes en comparaison avec le budget 2024. Ils donnent une clé de lecture supplémentaire aux éléments présents dans le préavis. Les explications sur ces tableaux figurent dans les annexes.

Augmentations de charges les plus importantes (seuil à 30%)

N° de compte	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Ecart 2025-2024
10.3185	Honoraires et frais juridiques	14'000	10'000	4'000
11.3051	Assurance collect. perte gain	12'000	6'800	5'200
11.3060	Débours et vacations	1'500	1'000	500
11.3091	Formation professionnelle	10'000	5'000	5'000
11.3189	Frais divers	9'000	6'000	3'000
16.3145	Frais de floraison	10'000	6'000	4'000
16.3146	Entretien chemins pédestres	12'000	7'000	5'000
16.3189	Prestations de services diverses	40'000	20'000	20'000
18.3657.4	Offre CFF – cartes journalières	1'500	0	1'500
19.3111	Achat de matériel	5'000	3'000	2'000
19.3180	Assistance informatique	5'000	3'000	2'000
20.3060	Débours et vacations	1'000	500	500
20.3091	Formation professionnelle	5'000	3'000	2'000
20.3183	Frais contentieux/poursuites	6'000	4'000	2'000
20.3185	Honoraires fiduciaire	29'000	5'000	24'000
21.3290	Intérêts rémunératoires	200	100	100
22.3529	Alimentation du fonds de péréquation	592'400	433'454	158'946
31.3144	Drainage	5'000	3'000	2'000
32.3146	Frais entretien forêts	12'000	0	12'000

32.3146.1	Entretien routes forestières	10'000	4'000	6'000
32.3189	Frais facturés par des tiers	235'000	120'000	115'000
33.3146	Entretien des pâturages	13'900	2'000	11'900
353.3123	Electricité	4'000	2'000	2'000
353.3223	Intérêts dette à long terme	4'750	2'000	2'750
354.3124	Frais de chauffage	9'000	6'000	3'000
354.3223	Intérêts dette à long terme	2'400	1'000	1'400
42.3102	Frais annonces et publications	4'000	2'000	2'000
44.3145.1	Entretien parcs	16'000	6'000	10'000
61.3511	Participation à des charges de sécurité publique	156'500	66'975	89'525
71.3665	Aide sociale	1'000	500	500
72.3515	Part. communale aide sociale	1'019'000	443'700	575'300
82.3143	Entretien installations électr.	10'000	7'000	3'000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				1'076'121

Diminutions de charges les plus importantes (seuil à 30%)

N° de compte	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Ecart 2025-2024
11.3102	Documentation/texte légaux	1'000	1'500	-500
33.3141	Entretien des chalets	22'000	35'000	-13'000
351.3141	Entretien Praz-Riond	1'000	5'000	-4'000
352.3223	Intérêts dette à long terme	13'000	20'400	-7'400
353.3141	Entretien du bâtiment	5'000	12'000	-7'000
352.3091	Formation professionnelle	0	1'000	-1'000
42.3011	Traitements	15'000	31'200	-16'200
42.3091	Formation professionnelle	0	500	-500
42.3185.1	Bureau technique	10'000	15'000	-5'000
43.3163	Locations de véhicules et frais de leasing	2'000	16'200	-14'200
43.3223	Intérêts dette à long terme	5'300	10'500	-5'200
44.3145.2	Entretien cimetière	2'000	4'500	-2'500
44.3155	Entretien véhicule et accessoires	2'000	3'000	-1'000
44.3163	Locations de véhicules et frais de leasing	0	4'600	-4'600
60.3143	Signalisation routière	300	500	-200
81.3091	Formation professionnelle	500	1'500	-1'000
81.3114	Achat matériel d'exploitation	2'500	4'500	-2'000
81.3223	Intérêts dette à long terme	33'300	54'700	-21'400
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				-106'700

Augmentations de recettes les plus importantes (seuil à 30%)

N° de compte	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Ecart 2025-2024
11.4359	Ventes/prestations de service	-9'000	-6'000	3'000
11.4361	Remboursement charges sociales	-26'000	0	26'000
16.4066	Taxe de séjour encaissée	-100'000	-50'000	50'000
18.4390	Recettes diverses (offre cartes journalières)	-1'570	0	1'570
20.4362	Remboursement frais poursuites	-2'000	-1'500	500
21.4011	Impôt sur le bénéfice net	-70'000	-10'000	60'000
21.4221	Intérêts de retard	-10'000	-7'000	3'000
21.4510	Participation cantonale réforme fiscale	-17'249	-4'600	12'649
22.4222	Intérêts – Dividendes des titres	-40'000	-30'000	10'000
22.4520	Retour du fonds de péréquation	-1'718'600	-634'077	1'084'523
31.4363	Indemnités de tirs	-3'000	-1'500	1'500
32.4355	Produit vente de bois	-79'500	-24'000	55'500
32.4390	Recettes diverses	-2'000	-500	1'500
32.4516	Participations et subventions	-132'800	-72'000	60'800
42.4313	Taxe permis construire	-3'000	-2'000	1'000
51.4390	Part. Commune Bex frais transport	-1'800	-1'200	600
52.4390	Part. Commune Bex frais transport	-1'800	-1'200	600
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				1'372'742

Diminutions de recettes les plus importantes (seuil à 30%)

N° de compte	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Ecart 2025-2024
21.4012	Impôt sur capital pers. Morales	-5'000	-8'000	-3'000
21.4411	Impôt sur les gains immobiliers	-50'000	-100'000	-50'000
82.4112.1	Redevance – Taxe usage du sol Usine	-100	-10'000	-9'900
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				-62'900

Ces tableaux montrent que peu d'éléments sont du ressort exclusif de la Municipalité. Il s'agit pour l'essentiel d'évolutions conjoncturelles et légales/réglementaires. Il faut également mentionner que l'estimation des recettes fiscales a été établie de manière prudente et pondérée avec des moyennes.

Investissements et amortissements

Le tableau des investissements ci-dessous doit être présenté en même temps que le budget mais n'est pas soumis à décision.

Objet	Préavis	Crédit accordé net	Total investis-	Amortis-
			sement net Projet terminé	sement 2025
Patrimoine financier				
Réfection ancien arsenal Praz-Riond (10 ans)	14/2017	28'000.00	21'970.80	-2'200.00
Réfection toit Chalet Plan Essert (10 ans)	06/2018	35'000.00	34'408.35	-3'440.00
Sous-total patrimoine financier		63'000.00	56'379.15	-5'640.00
Patrimoine administratif				
Réfection rtes Toveyres et cimetièrre (dernier amo.)	03/2015	90'000.00	76'539.95	-7'285.95
Crédit d'étude aménagement urbain (dernier amo.)	10/2015	60'000.00	82'499.70	-3'999.70
Crédit d'étude révision PGA (10 ans)	09/2015	105'000.00	179'286.90	-20'500.00
Réfection mur soutènement Morcles (10 ans)	11/2017	125'000.00	68'235.15	-7'400.00
Aménagement d'un trottoir vers Plambuit (30 ans)	01/2021	355'000.00		-4'200.00
Maison de Commune PAC (15 ans)	11/2021	58'400.00	56'893.70	-4'000.00
Amélioration Place de Jeux Communale (5 ans)	10/2022	35'000.00	36'983.05	-7'300.00
Collège rempl. Chaudière + assainissement (20 ans)	13/2021	160'700.00		-10'000.00
Salle polyvalente Chaudière (20 ans)	13/2021	153'300.00		-8'700.00
Temple (30 ans)	01/2017	466'623.00	403'449.79	-13'300.00
Adduction eau potable années 1 à 3 (30 ans)				-28'000.00
Adduction eau/égouts/épuratoin années 4 à 6 (30 ans)				-3'700.00
Déplacement conduite eau potable LLB (30 ans)	01/2013	61'200.00	54'312.18	-2'000.00
Amélioration approvisionnement en eau Eslex (30 ans)	20/2015	240'000.00	243'805.25	-8'500.00
PGEE/PDDE Plambuit/Bex (30 ans)	22/2015	1'486'750.00	1'274'446.09	-42'800.00
PGEE/PDDE Borbeux (30 ans)	03/2017	3'646'000.00	3'006'927.76	-65'200.00
PGEE/PDDE Rue Centrale phase 1+2	05/2024	3'200'000.00		-60'250.00
Réservoir et réserve incendie hameau Morcles	03/2024	903'000.00		-5'850.00
Route Neuve (amo. 4 mois env. en 2025)	13/2024	1'050'000.00		-9'850.00
Prestations ingénieurs réaménag. Route Neuve+giratoire (AMO. 10	06/2022	36'000.00		-3'600.00
Etude avant-projet Passerelle sur Canal de Fuite	09/2024	40'000.00		-4'000.00
PDDE Lavey-les-Bains (30 ans)	04/2017	486'530.00	319'501.77	-10'000.00
PDDE élaboration, mandat (10 ans)	02/2023	45'000.00		-4'500.00
Etude Ruissellement et Inondations (10 ans)	14/2021	30'000.00		-1'000.00
Caserne (30 ans)	12/2017	226'265.00	197'113.95	-6'500.00
Amélioration éclairage public (10 ans)	04/2019	220'000.00		-33'800.00
Etude amélioration réseau eau nouveau réservoir Morcle	02/2022	50'000.00	61'042.30	-2'000.00
Sous-total patrimoine administratif		13'329'768.00	6'061'037.54	-378'235.65
Total financier + administratif		13'392'768.00	6'117'416.69	-383'875.65

D'autres dépenses sont envisagées et feront l'objet de préavis. En l'état, il n'est pas possible d'articuler des chiffres. Mentionnons :

- Mesures de corrections pour la problématique de ruissellement et d'inondations à Plambuit,
- Etude de l'aménagement de la Rue Centrale,
- Création d'une passerelle au-dessus du Canal de Fuite,
- Création d'une passerelle au-dessus du Torrent Sec.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 14/2024 du 28 octobre 2024 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2025 tel que présenté.

Adopté en séance de la Municipalité le 5 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : **La Secrétaire :**

Mario Da Silva

Alexandra Robyr

